

Amélioration des performances économiques d'une coopérative équitable de cajou et mangue par l'adoption de pratiques agroécologiques et de techniques de transformation écologiques

Amélioration des performances économiques et environnementales de la COOPAKE [Coopérative Agricole du Kéné Dougou]



Tri des feuilles séchées d'hibiscus

PAYS

Burkina Faso

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

162 producteur-trices

PÉRIODE

2017-2018 (2 ans)

COÛT TOTAL

114 100 € (85 841 € sur Fonds Facilité)

PRINCIPAUX BAILLEURS

AFD/FFEM

PARTENAIRES

Commerce Équitable France, Éthiquable, Nitidae

CONTACT AVSF

Moussa BARRO

► m.barro@avsf.org

Christophe BOSCHER

► c.boscher@avsf.org

Le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés (PMA), son Produit intérieur brut (PIB) n'est que de 670 \$US/hab/an en 2017. Les défis en termes de développement rural sont importants au regard de la situation du secteur: peu d'opportunités d'emploi, des niveaux de rémunération très faibles et des conditions de vie précaires pour la grande majorité des ménages. L'agriculture reste parmi les principales sources d'activité et de revenu des populations. Le secteur agricole occupe en effet 82% de la population active, et génère 32% du PIB.

La Coopérative Agricole du Kéné-dougou (COOPAKE) est basée dans la province éponyme située à l'extrême Ouest du Burkina Faso dans la région des Hauts-Bassins. Cette région fait face à une pression de plus en plus importante sur les ressources forestières liée aux besoins croissants en bois de chauffe et en terres arables. Depuis le début des années 2000, l'adoption de techniques agricoles, reposant sur la pratique du labour et l'usage d'intrants chimiques, a également contribué à la dégradation des sols et de la biodiversité accentuée par les effets du changement climatique.

La COOPAKE a été créée en 1963, sous l'impulsion de neuf producteurs qui cherchaient déjà à renforcer la résilience de leurs systèmes de production vis-à-vis des aléas du marché et à développer une stratégie de diversification de leur offre commerciale pour améliorer la rémunération tirée de la vente de leurs mangues et noix de cajou. Cet objectif a ensuite conduit les responsables de la coopérative à acquérir une unité de séchage de mangues en 1995 et deux unités de transformation d'anacarde en 2009 et 2013. La coopérative a enfin opté pour la labellisation de ses produits. Elle a ainsi respectivement obtenu ses premières certifications biologique et Fairtrade international (FTI) en 2000 et 2006.



Burkina Faso, Province de Kéné-dougou (en rouge)

1.

La « Facilité » du programme Équité, un fonds qui finance des solutions pour faire face aux contraintes environnementales et commerciales des coopératives

Depuis une dizaine d'années, les producteurs de la COOPAKE ont réalisé que les pratiques agricoles intensives adoptées depuis près de 20 ans contribuaient à une dégradation de la fertilité de leurs sols au regard des rendements obtenus. Ils étaient également conscients de l'impact environnemental négatif généré par les déchets issus de la transformation des mangues et de l'anacarde laissés à l'air libre. Outre les nuisances olfactives qu'ils occasionnaient, les résidus du séchage de mangue sont hautement fermentescibles et génèrent des acides butyriques et alcooliques qui peuvent être responsables d'une pollution biologique de la nappe phréatique. Ils constituaient par ailleurs un vecteur de propagation de moustiques et de mouches qui produisaient des nuisances auprès de la population riveraine et au niveau des vergers (mouche des fruits). Enfin les responsables de la COOPAKE s'étaient engagés dans la recherche d'alternatives à l'usage de bois coupé comme combustible pour faire fonctionner les unités de transformation dans un contexte de déforestation exponentielle.

Les méthodes de conditionnement étaient par ailleurs rudimentaires et ne permettaient pas de conserver les amandes de cajou pendant plus de trois mois. Ceci rendait l'exportation en Europe de ces mêmes amandes d'autant plus difficile qu'elle s'opère par voie maritime. La COOPAKE recevait régulièrement des plaintes des clients étrangers concernant la qualité des amandes de cajou à la réception (ayant des impacts directs sur les prix offerts).

Fort de ces constats, la COOPAKE a sollicité le programme Équité via son fonds Facilité qui a accepté de la soutenir (d'octobre 2016 à décembre 2018) pour **renforcer les performances économiques et environnementales de ses systèmes de production et transformation de mangues séchées, d'amandes de cajou décortiquées et pour intensifier sa stratégie de diversification de ses débouchés (notamment en sésame et hibiscus).**



La commercialisation de mangues séchées (variété Lipens) (en haut)
et d'anacarde décortiquée (en bas) est au cœur des activités de la COOPAKE

2.

Diversification et augmentation de la production par l'adoption de techniques agroécologiques

Pour renforcer la résilience des systèmes de production et les synergies entre les cultures, le projet a appuyé le développement **d'itinéraires techniques en agroforesterie associant cultures de plein champ, strate ligneuse basse, arbres fruitiers et karité**. Ces systèmes assurent des transferts de fertilité et génèrent davantage de résilience, notamment en cas d'événements climatiques (sécheresse par exemple). En 2018, 55 producteurs de la COOPAKE ont ainsi mis en culture des parcelles de sésame (biologique et équitable) en association avec l'hibiscus et le karité sur 141 ha. La COOPAKE a également été soutenue pour renforcer sa stratégie de diversification en se consacrant à la production et la transformation des agrumes (orange et citron sur 54 ha) certifiées biologiques et équitables chez 17 producteurs membres.

3.

La mise en place de techniques innovantes de transformation et recyclage respectueuses de l'environnement génère des résultats probants

La COOPAKE a adopté des techniques innovantes au niveau de l'unité de transformation d'anacarde, plus particulièrement un système de traitement thermique des noix de cajou basé sur la technologie H2CP ou « Cashew Pyrolyser » conçu par l'ONG Nitidae. Ce système permet de valoriser les déchets de coque d'anacarde comme combustibles en remplacement du bois de chauffe pour la fragilisation des noix et le séchage des amandes de cajou sans émettre de fumée polluante. L'installation de ce système de traitement thermique a permis de multiplier par quatre [4] la capacité de production de l'unité. Elle peut à présent fragiliser 2 tonnes de noix en huit [08] heures. Par ailleurs, plus aucune ressource ligneuse (bois) n'est utilisée comme source d'énergie :

le système fonctionne uniquement à base de coques d'anacarde. **Cela a permis de préserver pendant la campagne 2017-2018, 18 tonnes de bois de chauffe équivalent à 22,6 ha de forêt locale. Un poids de 0,8 kg de coques suffit pour transformer 1 kg de noix brute en amandes comestibles alors qu'il faut utiliser 1,2 kg de bois sec pour obtenir le même résultat.**

Les 359 tonnes de déchets produits au niveau de l'unité de séchage des mangues en 2018 ont été conditionnées dans des **bacs de compostage** dont la construction a été financée par le projet. Cela a permis d'éviter non seulement tout risque de pollution de la nappe phréatique mais aussi de réduire de façon significative les plaintes du voisinage relatives aux nuisances olfactives. Le compost obtenu est utilisé dans les vergers des membres comme engrais organique.

Enfin, l'acquisition d'une machine sous vide a permis d'améliorer considérablement la qualité des produits par un meilleur conditionnement et une durée de conservation qui est passée de 3 mois à 1 an minimum pour les amandes de cajou.

Le personnel de l'unité a reçu des formations sur l'utilisation et la maintenance souple de ces équipements et aujourd'hui toutes ces nouvelles technologies sont maîtrisées par l'équipe technique de la coopérative.

4.

Le volet formation et la prospection commerciale génèrent un impact important sur les compétences, les résultats économiques de la coopérative, l'emploi et les revenus des producteurs-trices

Les différentes formations reçues au cours du projet, par l'équipe technique, le Conseil d'Administration et les membres de la COOPAKE, ont permis de renforcer indéniablement leurs compétences techniques et organisationnelles et ainsi améliorer leurs revenus.

Les formations reçues par plus de cent producteurs sur l'itinéraire technique du sésame biologique leur ont permis d'augmenter leur revenu net par hectare de sésame de 140 % en passant de 25 000 FCFA/ha à 60 000 FCFA/ha.



Cashew pyrolyser utilisant les coques d'anacarde comme combustible

Pour la première fois, les audits « Agriculture Biologique » et Commerce équitable n'ont identifié aucune non-conformité. Cela a été possible grâce aux formations que les techniciens et les producteurs ont reçues sur les exigences de ces deux systèmes de certification.

La formation sur la vie associative a induit des changements importants dans la coopérative : respect du calendrier de réunion des instances, augmentation du taux de participation aux réunions (95%), participation active des femmes aux prises de décisions, forte mobilisation aux AG (près de 100 % d'augmentation en 1 an), appréciation de l'amélioration des performances économiques et des services accomplis par la COOPAKE par ses membres qui a induit un accroisse-

ment du membership avec l'intégration de 40 nouveaux producteurs de sésame non coopérateurs. En deux ans de mise en œuvre du projet, la coopérative a reçu plus de 20 nouvelles demandes d'adhésion avec le statut de coopérateur.

Grâce à la **formation reçue en montage et gestion de projets les responsables de la COOPAKE** ont pu rédiger par eux-mêmes **un projet de prospection commerciale au Nord** qui a été financé par le Fond de Renforcement des Capacités Commerciales du Programme Équité. Durant la mise en œuvre du projet, la COOPAKE a acquis cinq (5) nouveaux partenaires commerciaux pour 03 nouvelles destinations (Maroc, Côte d'Ivoire, Canada) et une nouvelle certification équitable (SPP).

Au niveau commerciale, les débouchés garantis par l'acheteur français Ethiquable en commerce équitable ont permis de **redynamiser les exportations directes de la coopérative en produits biologiques et équitables et de sécuriser sur le long terme les prix payés aux producteurs.**

Cette bonne performance économique a eu des répercussions directes au niveau des producteurs membres de la COOPAKE. Ainsi, le revenu net annuel moyen par exploitation est passé de 1 128 738 FCFA (en mars 2017) à 1 744 000 FCFA (en mars 2018), soit une augmentation de 54 % en un an.

L'intensification de la transformation de la noix de cajou a permis de contribuer à la réduction du chômage dans la province avec la création de 150 nouveaux emplois saisonniers, sur 4 à 6 mois, occupés à 90 % par des femmes et 3 emplois permanents. Les activités de transformation emploient près de 40 élèves ayant au moins 18 ans d'âge pendant les vacances ce qui permet à ces derniers de disposer de trésorerie à la rentrée des classes pour payer leurs frais et leurs fournitures scolaires au grand soulagement de leurs parents.

En deux (02) ans, les capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles et de gestion de la COOPAKE se sont renforcées de manière significative lui permettant d'améliorer de manière conséquente ses performances commerciales et économiques, sa situation financière et d'accroître considérablement sa notoriété au niveau communal et provincial. La COOPAKE constitue à présent une référence régionale dans plusieurs domaines parmi lesquels l'adoption de techniques de transformation énergétiquement performantes et respectueuses de l'environnement. En termes de diversification agricole, la COOPAKE a également diffusé des systèmes de culture basé sur des associations nouvelles pour la zone qui se montrent particulièrement résilientes dans une région où les effets du changement climatique sont de plus en plus prégnants. Ses activités s'inscrivent dans une démarche globale de transition agroécologique planifiée par la coopérative qui s'intensifiera dans les années à venir et sera particulièrement intéressante à évaluer tant elle est animée par des convictions profondes au niveau de ses membres.



Siège

14 avenue Berthelot
(bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Programme réalisé avec le soutien de :



En partenariat avec :

